

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Chargé (H/F) de mission Pacte Métropolitain des Solidarités à la Direction Générale de la Cohésion Sociale

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la Direction Générale de la Cohésion Sociale un emploi de Chargé (H/F) de mission Pacte Métropolitain des Solidarités (Catégorie A), va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant : pilotez et animez le renouvellement puis la mise en œuvre pluri-annuelle du Pacte Métropolitain des Solidarités 2024-2027 (bac+3 exigé).

Décide,

Article 1 : L'emploi de Chargé (H/F) de mission Pacte Métropolitain des Solidarités à la Direction Générale de la Cohésion Sociale est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'Attaché Territorial, à savoir au minimum / Indice Brut 395 et au maximum / indice brut 678, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **28 JUIN 2024**

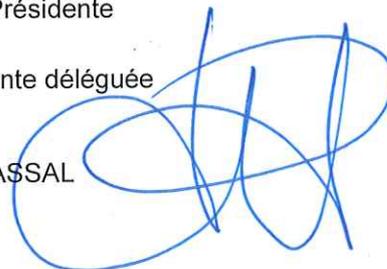
mis en ligne le :

02 JUL. 2024

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the name Aïcha BASSAL.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240628-2024_507DEC-AU
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024